

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/03

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

---

OBJET : Aménagement et services numériques. Budget 2011.

Le domaine d'intervention "aménagement et services numériques" comprend trois actions : le développement des services et usages, le développement du réseau et les études liées à l'aménagement numérique. La poursuite du déploiement de la fibre optique sur le territoire seine-et-marnais, la mise en oeuvre du schéma de développement des services et usages numériques et l'évolution du portail internet sont les principales opérations proposées au BP 2011.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

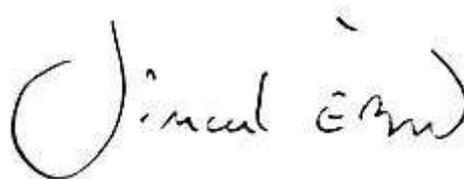
<b>Domaine(s) d'intervention</b>	<b>Action(s)</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Aménagement et services numériques	Développement des services et usages	Evolution du portail internet graphique fonctionnel	230 000
Aménagement et services numériques	Développement des services et usages	Schéma de développement des services et usages numériques	150 000
Aménagement et services numériques	Développement du réseau	Extension réseau fibre optique (CPRD)	6 000 000
Aménagement et services numériques	Développement du réseau	Subvention d'équipement complémentaire Sem@for	380 000

**Article 2 :** d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 des opérations suivantes :

<b>Domaine(s) d'intervention</b>	<b>Action(s)</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Aménagement et services numériques	Développement du réseau	Assistance MO syndicat mixte	200 000

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ